



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0349

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan fleuves - Schéma directeur activité paquebots et croisière - Construction d'un appontement pour paquebots fluviaux et bateaux promenades au pied du musée des Confluences - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Voies navigables de France (VNF)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0349**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Plan fleuves - Schéma directeur activité paquebots et croisière - Construction d'un appontement pour paquebots fluviaux et bateaux promenades au pied du musée des Confluences - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Voies navigables de France (VNF)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 10 ans, l'activité des paquebots de croisières connaît un essor très important sur le bassin Rhône-Saône. Ainsi, le nombre de bateaux faisant escale à Lyon est passé de 4 en 1998 à 24 en 2014, transportant 100 000 croisiéristes.

A l'horizon 2018, une trentaine de paquebots est attendue sur le bassin, correspondant à l'accueil de 130 000 croisiéristes et à 1 500 escales sur l'agglomération lyonnaise.

Constatant l'engouement des opérateurs pour l'escale lyonnaise, qui a eu pour conséquence la saturation des sites d'escale de l'agglomération, la Communauté urbaine de Lyon, en lien avec Voies navigables de France (VNF) et la Compagnie nationale du Rhône (CNR), dans le cadre du Plan Rhône, a conduit une étude qui a permis de mesurer les retombées économiques et l'intérêt touristique de l'activité en termes d'image et de notoriété internationale de l'agglomération. Conscient des potentialités de cette activité, une stratégie d'actions partenariales a été définie à partir d'une vision prospective de l'activité, afin d'accompagner et de maîtriser son développement, en proposant les aménagements et services nécessaires pour sa mise en œuvre.

Sur le territoire communautaire, les retombées directes de l'année 2010 ont été estimées à 6 M€ environ (taxes et redevances, achat de fournitures, achat des services dont excursions, et travaux d'entretien) et les retombées indirectes à 4,6 M€ environ (dépenses des passagers et du personnel de bord), soit plus de 10 M€ au total pour les 15 paquebots présents. En 2014, avec 24 paquebots sur le bassin, les retombées totales peuvent être estimées à 16 M€ environ.

Le Conseil de communauté du 23 septembre 2013 a validé les enjeux associés à l'accueil des paquebots de croisières dans l'agglomération et approuvé les orientations proposées sous la forme d'un schéma directeur permettant de :

- répondre au développement du nombre de paquebots et d'escales,
- marquer l'intérêt de la Communauté urbaine pour cette activité en améliorant l'accueil et les services aux bateaux de croisière,
- veiller à l'intégration de cette activité dans la ville.

La mise en œuvre du schéma directeur doit permettre de :

- multiplier par 2 les retombées économiques touristiques, en offrant les meilleures conditions d'accueil et de services aux escales afin que les opérateurs privilégient le plus souvent Lyon comme début et fin de croisière,
- positionner la Communauté urbaine parmi les plus grandes destinations fluviales européennes, comme première agglomération française pour l'accueil de paquebots de croisière.

Pour augmenter les capacités d'accueil des paquebots sur l'agglomération, le schéma directeur propose de créer un nouvel appontement sur le Rhône, en rive droite, en amont de la confluence avec la Saône, au droit du musée des Confluences. Ce site a été choisi pour son caractère emblématique, sa capacité à desservir le musée des Confluences et sa proximité des transports en commun.

Avec la livraison en avril 2014 d'un appontement quai Rambaud sur la Saône, ce nouvel équipement permettra de disposer de 10 places en centre-ville.

En l'absence de tout équipement d'accostage, la réalisation de cet équipement permettra de desservir le sud du quartier de la Confluence par la voie d'eau, en particulier le musée des Confluences. En effet, cet appontement sera un élément nouveau, original et très utile pour compléter et diversifier les autres modes d'accès au musée car il est conçu pour accueillir simultanément 2 paquebots fluviaux, soit 380 passagers, et un bateau promenade ou une navette fluviale, soit 80 à 150 passagers. Ainsi, en ayant la possibilité d'accoster leurs passagers au plus près du musée, les opérateurs fluviaux de la région lyonnaise seront en mesure de proposer des nouveaux produits combinant bateau et accès au musée.

Le site choisi appartient au domaine public fluvial géré par VNF ; il n'est pas situé à l'intérieur de la concession fluviale dont bénéficie la Communauté urbaine. Aussi, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le gestionnaire qui percevra également les redevances d'accostage, en l'occurrence VNF.

Le programme de travaux est composé d'une plateforme fixe sur pieu avec garde corps qui permettra aux paquebots de poser leur passerelle. L'accès se fera par passerelle fixe depuis le haut du perré, par-dessus le bas-port. Un ponton flottant permettra aux bateaux promenades de s'amarrer côté berge.

La passerelle permettra d'accéder directement au parc du Musée. La desserte terrestre de l'appontement pour les cars sera mutualisée avec celle du Musée. Le site d'escale sera équipé des réseaux d'eau et d'électricité.

Sur le fondement de l'avant-projet, le coût de l'opération est estimé à 1 500 000 € TTC, répartis comme suit :

- travaux : 1 200 000 €
- études et mission de maîtrise d'œuvre : 300 000 €.

Le plan de financement partenarial prévisionnel s'établit comme suit :

- VNF : 750 000 €, soit 50 %,
- Région Rhône-Alpes : 250 000 €, soit 16,7 %,
- Etat : 250 000 €, soit 16,7 % (FNADT Plan Rhône),
- Communauté urbaine de Lyon : 250 000 €, soit 16,7 %.

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
travaux	1 200 000	VNF	750 000
étude et mission de maîtrise d'œuvre	300 000	Région Rhône-Alpes	250 000
		Communauté urbaine de Lyon	250 000
		Etat (FNADT Plan Rhône)	250 000
Total	1 500 000	Total	1 500 000

La mise en service de cet appontement est prévue pour le 1er semestre 2016.

Ainsi, la réalisation de cet appontement permettra de :

- répondre positivement au développement du tourisme fluvial en forte croissance sur le bassin Rhône-Saône,
- créer une accessibilité fluviale à un équipement culturel métropolitain : le musée des Confluences,
- participer activement au développement de l'attractivité touristique de l'agglomération.

Aussi, il est proposé au Conseil de communauté d'approuver la participation de la Communauté urbaine à la réalisation de cet équipement sous la forme d'une subvention d'un montant de 250 000 € à VNF, maître d'ouvrage ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Le Conseil de communauté", il convient de lire :

- "Le Conseil de communauté du 26 septembre 2013"

Au lieu de :

- "Le Conseil de communauté du 23 septembre 2013" ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications apportées par monsieur le rapporteur.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O4664 pour un montant de 250 000 € en dépenses.

3° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 250 000 € net de taxes au profit de Voies navigables de France (VNF), maître d'ouvrage de l'appontement paquebots fluviaux/bateaux promenades au pied du Musée des Confluences,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et VNF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2015 et 2016 - compte 204 182 - fonction 831, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2015
- 150 000 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.